



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## POUR LES TRAVAILLEURS DES SECTEURS INSTITUTIONNEL-COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

### CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET L'ALLIANCE SYNDICALE

(Anjou, le 27 août 2010) – Après de longs mois de négociation, l'Association de la construction du Québec (ACQ) annonce la conclusion d'une entente survenue la nuit dernière avec les représentants de l'Alliance syndicale. Cela signifie que les 100 000 travailleurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel se présenteront sur les chantiers lundi matin.

Pour la négociatrice en chef de l'ACQ, Lyne Marcoux, il s'agit d'une entente satisfaisante pour les deux parties : « Nous venons de vivre la plus difficile ronde de négociation depuis quinze ans et nous sommes heureux de la tournure des événements. Cette entente permet d'éviter une grève générale illimitée qui aurait eu des conséquences néfastes pour notre industrie et aussi pour les travailleurs. »

Entreprises en décembre dernier, les négociations ont surtout porté sur l'élimination de clauses improductives dans le secteur industriel et sur les salaires. L'Association de la construction du Québec a dû retirer certaines demandes initiales comme les travaux à rattraper le samedi et la possibilité d'allonger la journée de travail à 10 h pour tous les métiers. « Malgré tout, nous avons atteint la plupart de nos objectifs parce que les employeurs souhaitaient diminuer la facture et nous croyons avoir obtenu le maximum de nos demandes », a précisé la porte-parole de l'ACQ.

Mais avant de crier victoire, il faudra attendre la ratification de cette entente par les employeurs et les travailleurs de ces deux secteurs. À cet égard, l'Association de la construction du Québec entamera dans quelques semaines une tournée provinciale où les employeurs IC/I seront appelés à tenir un vote au scrutin secret.

#### À propos de l'ACQ

Par le biais de ses différents mandats de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs en construction, l'ACQ représente quelque 15 000 entreprises, qui emploient plus de 100 000 travailleurs. Ses membres, travaillant principalement dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I), comptent plus de 55 % des 137 millions d'heures travaillées prévues dans l'industrie en 2010. Selon la Loi R-20, l'ACQ est l'agent patronal négociateur pour tous les employeurs des secteurs IC/I. Elle est également présente dans le secteur résidentiel par l'entremise de ses plans de garantie Qualité Habitation et Qualité Rénovation. **Pour en savoir plus sur l'ACQ : [www.acq.org](http://www.acq.org)**

- 30 -

Source : Association de la construction du Québec  
Renseignements : Gisèle Bélanger, responsable des communications  
Direction des communications et affaires publiques  
514 354-0609, poste 262  
[belangerg@prov.acq.org](mailto:belangerg@prov.acq.org)